



## **170<sup>e</sup> session du Synode**

**Mercredi 10 septembre 2014**

**La Croisée, Malvilliers**



## Conseil synodal

Aux députéEs, invitéEs au Synode  
Aux membres des Conseils paroissiaux et  
Conseils de centres  
Aux pasteurEs, diacres et permanentEs laïcs

Neuchâtel, le 12 août 2014

Mesdames, Messieurs les députéEs,  
ChèrEs amiEs,

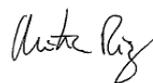
Voici enfin les comptes 2013. Ils sont meilleurs que prévus par le budget, mais malgré tout déficitaires de plus de 250'000.-. La principale cause en est la diminution des rentrées de la Contribution ecclésiastique. La diminution des membres inscrits dans les registres paroissiaux se poursuit année après année comme vous pourrez le constater en lisant les renseignements statistiques. On remarque aussi une augmentation des personnes ne se déclarant plus protestantes sur leur déclaration d'impôt, alors qu'elles sont encore inscrites dans les registres.

L'élément réjouissant est la solidarité toujours importante des paroisses suisses alémaniques et la fidélité des membres qui paient leur contribution ecclésiastique, année après année. Le Conseil synodal et le Synode devront prendre des mesures afin de tendre à l'équilibre financier. Celles-ci seront proposées au Synode en décembre prochain.

Le Conseil synodal remet au Synode un rapport d'information sur un rite de bénédiction pour couple lié par un partenariat. Le Conseil a jugé qu'il n'était pas opportun de reprendre maintenant ce sujet qui pourrait être porteur de division au sein de l'EREN. L'expérience vaudoise a permis au Conseil synodal de prendre la mesure des moyens importants que ce sujet exige (discussions, dialogues, journée synodales, synodes extraordinaires, etc). Il ne s'agit pas seulement de rédiger un rapport pour le Synode, mais de susciter un mouvement de réflexion et de décision qui touche l'ensemble de l'EREN. Depuis de nombreuses années, l'EREN recherche l'équilibre financier et l'adhésion des protestantEs. Elle a mis en place des projets pour trouver l'équilibre financier et d'autres pour renouveler son élan de vie et d'évangélisation. C'est pourquoi le Conseil synodal ne proposera pas de rapport décisionnel sur un rite de bénédiction pour couple lié par un partenariat en décembre prochain.

Fraternellement en Christ,

Président du Conseil synodal



Christian Miaz



**Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel**  
**170<sup>e</sup> session du Synode**  
**Mercredi 10 septembre 2014 à La Croisée, Malvilliers**

**Table des matières**

Ordre du jour.....p. 7  
Renseignements pratiques.....p. 9  
Rapport d'information sur l'éventualité d'un rite de bénédiction pour un couple lié par un partenariat.. p. 10  
Dates et informations importantes.....p. 11



**ORDRE DU JOUR**  
Session 170 – 10 septembre 2014  
**La Croisée, Malvilliers**

**18h15**                    **Accueil sandwiches et boissons**

**19h00**                    **Début de la session**

1. Comptes 2013 (annexe)

- Introduction du Conseil synodal
- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
- Examen des comptes

2. Rapport d'information sur l'éventualité d'un rite de bénédiction pour un couple lié par un partenariat

**22h00**                    **Fin de session**



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- DéputéEs :** Mesdames et Messieurs les députéEs sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider les rédacteurs du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote.  
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députéEs voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- SuppléantEs et auditeurs/trices :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléantEs et auditeurs/trices.

# Rapport d'information sur l'éventualité d'un rite de bénédiction pour un couple lié par un partenariat

Le sujet de la mise sur pied d'une liturgie de bénédiction pour couple lié par un partenariat fait l'objet de vives controverses et ne laisse personne indifférent. Il a spécialement été remis à l'ordre du jour par l'EERV, qui, dans sa session synodale de novembre 2013<sup>1</sup>, a décidé d'adopter un tel rite. Depuis lors, alors que le rite semble peu usité<sup>2</sup>, débats véhéments, voire démissions se succèdent en une véritable guerre de religion interne au Pays de Vaud. Au vu de ces troubles qui agitent notre Eglise-sœur, force est de constater, pour le Conseil synodal qu'un tel contexte n'est favorable à aucune des parties prenantes.

## Qu'en est-il dans l'EREN ?

De 2006 à 2007 déjà, le Synode de l'EREN a mené une réflexion sur l'éventualité d'offrir une liturgie pour couple lié par un partenariat enregistré, pour refuser finalement d'entrer en matière au Synode de décembre 2007.

Si, en France, la loi du mariage pour tous, promulguée en 2013, met tout un chacun sur un pied d'égalité, en Suisse, en revanche, les couples homosexuels peuvent bénéficier au civil d'un PACS, ce qui constitue un partenariat, et non un mariage. Ils ne peuvent donc, sur le plan religieux, bénéficier d'une bénédiction de mariage, puisqu'il n'y a pas mariage. C'est dans ce contexte que s'inscrit une réflexion sur l'établissement ou non d'un rite de bénédiction spécifique.

## Accueil

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

L'EREN accueille inconditionnellement toute personne qui le souhaite, indépendamment de la minorité à laquelle elle appartient, que celle-ci soit liée au genre, à la race, à la culture. L'appartenance est attestée par le baptême.

Notre Eglise ne stigmatise aucune minorité et maintient que toute personne est enfant de Dieu à l'image de son Créateur.

Il est particulièrement pénible de savoir que de nos jours encore, en certains lieux du monde, des femmes et des hommes sont repoussés, persécutés, voire parfois condamnés à mort, à cause de leur orientation sexuelle.

## Réflexion du Conseil synodal

Le Conseil synodal reconnaît la souffrance et l'injustice que peuvent ressentir des femmes et des hommes homosexuel-le-s. Mais dans le contexte actuel de notre Eglise, avec les efforts entrepris pour valoriser et renforcer la reconnaissance et l'appartenance des membres de l'EREN à leur Eglise, le Conseil synodal ne veut pas introduire un sujet à haut potentiel de division et de démission dans l'EREN. C'est pourquoi il renonce, pour l'instant, à rouvrir les débats sur un rite de bénédiction pour couple lié par un partenariat.

Le Conseil synodal a conscience de ne pas répondre à une partie des membres de l'EREN, mais en âme et conscience, il a cherché la voie qui lui semblait la meilleure pour maintenir l'unité et la paix dans l'Eglise, aujourd'hui avec les forces dont elle dispose tant au niveau du Conseil synodal, que des paroisses et des services cantonaux.

<sup>1</sup> [http://eerv.ch/wp-content/blogs.dir/1/files/downloads/2014/01/celebration\\_partenaires\\_enregistres.pdf](http://eerv.ch/wp-content/blogs.dir/1/files/downloads/2014/01/celebration_partenaires_enregistres.pdf) consulté le 11 juillet 2014

<sup>2</sup> <http://protestinfo.ch/201402186797/6797-le-rite-pour-partenaires-enregistres-de-leglise-vaudoise-ne-dechaine-pas-les-passions.html#.U7-7h02KBdi> consulté le 11 juillet 2014

## Dates et informations importantes à retenir

### 2014

Dimanche 26 octobre 2014	Cérémonie de consécration à 17h30 (Sarah Badertscher, Daniel Galataud) (le lieu est encore à déterminer)
<b>Mercredi 3 décembre 2014</b>	<b>171<sup>e</sup> Synode</b>

### 2015

<b>Mercredi 3 juin 2015</b>	<b>172<sup>e</sup> Synode</b>
Dimanche 7 juin 2015	Assemblée générale avec élection des membres des Conseils paroissiaux et des députéEs au Synode pour la législature 2015-2019
Dimanche 21 juin 2015	Installation des Conseils paroissiaux
<b>Mercredi 26 août 2015</b>	<b>173<sup>e</sup> Synode, ouverture de la législature à Neuchâtel</b>
<b>Mercredi 9 décembre 2015</b>	<b>174<sup>e</sup> Synode</b>

EREN  
Faubourg de l'Hôpital 24, Case postale 2231, 2001 Neuchâtel  
Tél. 032 725 78 14 Fax 032 724 09 50  
[www.eren.ch](http://www.eren.ch) E-mail: [eren@eren.ch](mailto:eren@eren.ch) CCP 20-1-0